

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 135 (1990)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Le point de vue des autorités chypriotes  
**Autor:** Curtenaz, Sylvain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345043>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le point de vue des autorités chypriotes

*Entretien avec M. A. Cl. Sophocleus, Press and Information Office*

### Propos recueillis par le lieutenant S. Curtenaz

*Chypre est un Etat divisé par la force des armes. Mais cette division nous a aussi paru morale, poussant même jusqu'à l'extrémisme s'il faut en croire ces paroles de l'un de vos compatriotes: « Nous n'avons pas besoin des Turcs, mais du sol. »*

De tels propos sont, bien entendu, à relativiser! Il n'y a qu'un peuple chypriote. Ce sont les Britanniques qui dressèrent Grecs et Turcs les uns contre les autres, en exploitant la différence religieuse. L'engagement de policiers chypriotes turcs contre les Chypriotes grecs lors de la lutte pour l'indépendance marque le début du conflit intercommunautaire.

Prenant en compte deux communautés, la Constitution imposée aux Chypriotes en 1960 contient tous les germes de la division. Lorsque le président Makarios proposa de l'améliorer par une série d'amendements, Ankara rejeta ces treize points avant même que les Chypriotes turcs ne se soient prononcés, et leur envoya des armes.

Le sentiment véritable des Chypriotes ne correspond pas du tout aux paroles citées plus haut. Le peuple chypriote veut la réunification, et fait preuve d'une volonté commune de coexister. Mais, alors que le gouvernement chypriote mène une politique de rapprochement, les Turcs prônent le

*Taksim, la partition. Mais il y a plus grave: si l'armée turque repart un jour, il n'en sera pas de même des immigrants implantés à Chypre par les Turcs. Nous ne pourrons pas les renvoyer. Ce problème est d'autant plus aigu que beaucoup de Chypriotes turcs ont quitté l'île, et qu'il y aura bientôt plus de Turcs que de Chypriotes en zone occupée.*

*Vous avez parlé du Taksim, qu'en est-il de l'Enosis?*

L'Enosis est une donnée ancienne, propre à la communauté grecque. Une fois l'indépendance acquise, le président Makarios se rendit compte que l'Enosis menait à une impasse, et on abandonna cette idée. Le Taksim est toujours largement soutenu par Ankara qui vise, ni plus ni moins, à absorber Chypre comme elle le fit avec Iskenderun, Alexandrette. Par de tels agissements, la Turquie se met en contravention avec la volonté clairement exprimée des organisations internationales. Le gouvernement chypriote recherche une solution pacifique au conflit, notamment dans le cadre des Nations Unies.

*Malgré tout, et près de vingt années après l'invasion turque, Chypre est toujours divisé. L'on ne peut que se demander si cette partition ne sert pas certains intérêts.*

Votre question pourrait aussi être posée différemment : pourquoi la communauté internationale ne prit-elle aucune mesure énergique à l'encontre de la Turquie en 1974 ? Il est évident que la partition de notre pays profite à tous ceux qui ont des intérêts dans la région : la Grande-Bretagne et les Etats-Unis notamment.

*Chypre abrite deux bases britanniques...*

L'implantation de ces bases fut décidée sans que le peuple chypriote soit consulté.

*Quelle est la situation politique en ce mois d'avril 1990 ?*

Nous avons bon espoir que le développement de la situation en Europe de l'Est permettra à Chypre de détruire son « Mur de Berlin ». La question chypriote a fait, et fera, l'objet de discussions entre les deux Grands, discussions qui ont pris une tournure des plus positives.

*Vos prévisions pour le futur ?*

Les problèmes qui restent à résoudre sont nombreux. M. Denktash ne nous facilite pas la tâche. A titre d'exemple, il parle maintenant de deux peuples chypriotes et tente de faire accepter cette terminologie par la communauté internationale. Pour le moment, les négociations sont au point mort. Elles devraient reprendre sous l'égide de l'ONU après le simulacre d'élections qui aura lieu dans la

partie nord à la fin du mois d'avril, et à l'issue duquel M. Denktash sera très probablement réélu\*. Mais si ni Ankara, ni M. Denktash ne changent d'opinion, il sera difficile d'aboutir à un résultat.

*Les deux Grands peuvent faire pression !*

C'est là une possibilité qu'il ne faut en effet pas ignorer. Le Congrès des Etats-Unis a récemment soulevé la question de l'aide américaine à la Turquie, aide dont près de 400 millions de dollars servent à entretenir l'armée turque d'occupation.

Mais Chypre est aussi un problème européen qui ne doit plus être considéré dans le cadre étroit du conflit gréco-turc. L'entrée de la Turquie dans la CEE ne saurait en effet être réglée sans qu'une issue soit trouvée à la question chypriote.

*Cette question réglée, que deviendra Chypre ?*

Un Etat neutre, démilitarisé, membre des non-alignés et de la CEE. Un Etat respectueux des Droits de l'Homme, ce qui va de soi pour un peuple qui en a subi les violations au cours de son histoire.

S. Cz.

---

\* La faction de M. Denktash a remporté ces élections.